

Pour un climat scolaire positif  
**notre plan de lutte**  
contre la violence et l'intimidation



**À notre école, la direction et le personnel interviennent!**

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école

- Les élèves se sentent en sécurité à l'école. Ils connaissent les différentes formes de violence.
- Il y a une bonne pratique de médiation entre deux élèves en conflit.
- Les élèves parlent la plupart du temps aux adultes de l'école lorsqu'ils vivent une situation de violence ou d'intimidation.
- La position des adultes est claire en regard de l'intimidation.
- Les élèves sont empathiques entre eux.

## Nos objectifs cette année

- Fournir des conséquences logiques et/ou des gestes réparateurs.
- Favoriser l'inclusion au sein de notre école.
- Faire des rappels fréquents du code de vie de l'école.

## Ce que l'école va faire

- Animation d'ateliers de prévention.
- Enseigner aux élèves témoins comment réagir face à des situations de violence et d'intimidation.
- Plan de surveillance de la cour d'école. Surveillance active des adultes. Présence du TES sur la cour d'école.

Animation d'ateliers en classe

Actualisation du code de vie de l'école

Méditation et pleine conscience

Message à l'intercom pour le défi du mois

Valorisation des élèves

Information aux parents

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME  
où un acte est  
constaté**

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur		Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rencontre avec l'élève</li> <li>♣ Mesure de protection</li> <li>♣ Suivi individuel, de groupe</li> <li>♣ Contrat d'engagement</li> <li>♣ Rencontre avec le policier éducateur</li> <li>♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)</li> <li>♣ Soutien lors d'une dénonciation</li> <li>♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche</li> <li>♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche</li> </ul>		
<p><b>Sanctions possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rapport au dossier</li> <li>♣ Retrait de classe</li> <li>♣ Travail communautaire</li> <li>♣ Mesures réparatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Perte de privilège</li> <li>♣ Suspension interne/externe</li> <li>♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé</li> </ul>	
<p><b>Suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Interventions rapides</li> <li>♣ Rencontre des différents acteurs</li> <li>♣ Contact avec les parents</li> <li>♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)</li> </ul>		

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

### Téléphone



819-777-5921 poste 804 108

### Rendez-vous



[Neilla mireille.akimana@csspo.gouv.qc.ca](mailto:Neilla_mireille.akimana@csspo.gouv.qc.ca)

[Anik.bibras@csspo.gouv.qc.ca](mailto:Anik.bibras@csspo.gouv.qc.ca)

## Ressources

Personne responsable du dossier dans l'école	Neilla Mireille Akimana, T.E.S. 819 777-5921 p. 804770
Personne désignée par le CSS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux, psychoéducatrice 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police	819 246-0222
CISSS Outaouais	819 966-6000
Espace Outaouais	819 771-1546